

**LETTRE D'INFORMATION AUX ACTIONNAIRES
DU COMPARTIMENT « CM-AM SMALL & MIDCAP EURO » DE LA SICAV « CM-AM SICAV »**

Codes ISIN : action RC : FR0013384997 ; action IC : FR0013385010 ; action S : FR0013385002

Paris, le 30/06/2022

Objet : Modification de la stratégie d'investissement du compartiment « CM-AM SMALL & MIDCAP EURO » de la SICAV « CM-AM SICAV »

Madame, Monsieur,

Vous êtes actionnaires du compartiment « CM-AM SMALL & MIDCAP EURO » de la SICAV « CM-AM SICAV », géré par CRÉDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, et nous vous remercions de votre confiance (ci-après l'« OPCVM »).

Quels changements vont intervenir sur votre OPCVM ?

La société de gestion, Crédit Mutuel Asset Management, accorde une attention particulière aux pratiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) des entreprises dans lesquelles elle investit au nom de ses clients et des OPC qu'elle gère. Elle souhaite offrir à sa clientèle un OPCVM responsable et porteur de sens.

Dans ce cadre, la société de gestion a décidé de labelliser le fonds selon le Label ISR.

Par conséquent l'objectif de gestion et la stratégie d'investissement de votre OPCVM seront modifiés afin d'ajouter des filtres de sélection des actifs en fonction de critères extra-financiers de développement durable et de responsabilité sociale, plus restrictifs que ceux utilisés auparavant, afin de répondre aux exigences du label français ISR.

Par ailleurs, les frais correspondant aux commissions de mouvement sont supprimés.

Quand cette opération interviendra-t-elle ?

Ces modifications entreront en vigueur le 07/09/2022.

**Si vous adhérez à cette opération, aucune intervention de votre part n'est nécessaire.
Si vous êtes en désaccord avec cette opération, vous avez la possibilité de demander le rachat sans frais de vos actions, votre OPCVM ne facturant pas de frais de sortie.**

Pour toute précision, nous vous invitons à contacter votre interlocuteur habituel.

Quel est l'impact de cette modification sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

Cette opération entraînera les modifications suivantes :

- Modification du profil rendement/risque : NON
- Augmentation du profil rendement/risque : NON
- Augmentation potentielle des frais : NON
- Ampleur de l'évolution du profil de rendement/risque : Non significative ¹

¹ Cet indicateur se base sur l'évolution du SRRI et l'évolution de l'exposition du fonds à une ou plusieurs typologies de risques.

Quelles sont les principales différences entre le compartiment de la SICAV dont vous détenez des actions actuellement et le futur fonds ?

Tableau comparatif des éléments modifiés

	Avant	Après
Objectif de gestion	Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance annuelle nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence EURO STOXX Small Net Return, sur la durée de placement recommandée. La composition de l'OPCVM peut s'écarter de manière importante de la répartition de l'indicateur de référence.	Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire en respectant un filtre qualitatif extra-financier selon la politique mise en œuvre par Crédit Mutuel Asset Management et dans le respect des exigences du label français ISR. Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance annuelle nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence EURO STOXX Small Net Return, sur la durée de placement recommandée. La composition de l'OPCVM peut s'écarter de manière importante de la répartition de l'indicateur. L'OPCVM promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Sustainable Finance Disclosure » (SFDR).
Prise en compte de critères extra-financiers dans la méthode de gestion	La stratégie d'investissement de l'OPCVM, telle que décrite ci-après, intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPCVM est exposé et défini dans la rubrique « profil de risque ». Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement. Les politiques de suivi des controverses et d'exclusions sectorielles sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management. Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont. Ce processus de sélection des titres vifs permet d'établir un score (1 à 10) en fonction de la contribution plus ou moins élevée aux facteurs ESG, puis d'établir une classification des entreprises selon 5 groupes distincts au regard de leur performance extra-financière : 1 = Négatif (Risque ESG élevé / actifs potentiellement gelés) ; 2 = Peu impliqué (Plus indifférent qu'opposant) ; 3 = Neutre (Administratif neutre conforme à sa réglementation sectorielle) ;	La stratégie de gestion de l'OPCVM établit un univers de valeurs ciblées grâce à un processus extra-financier complété d'une analyse financière. La stratégie de l'OPCVM repose sur une approche en sélectivité consistant à privilégier les entreprises les mieux notées ou ceux démontrant de bonnes perspectives de leurs pratiques en matière environnemental, social et de gouvernance « ESG » et à exclure celles comportant un risque dans le domaine ». Le processus de sélection des titres dans lesquels l'OPCVM investit se décompose en trois étapes : 1. Filtre ESG : l'équipe de gestion appliquera des filtres extra-financiers en fonction de critères ESG issus d'une méthodologie propriétaire développée par le pôle d'analyse Finance Responsable et Durable. Ce filtre couvre les critères de qualité de gouvernance, sociétaux, sociaux, environnementaux et l'engagement de l'entreprise, pour une démarche socialement responsable. À titre d'illustration, pour le pilier E : l'intensité carbone, pour le pilier S : la politique de ressources humaines, et pour le pilier G : la part des administrateurs indépendants sont inclus dans nos catégories ESG. Ce filtre détermine une classification de 1 à 5 (5 étant la meilleure classification). En matière de gestion des controverses, chaque titre fait l'objet d'une analyse, d'un suivi et d'une notation spécifique.

4 = Engagé (Engagé dans la trajectoire / Best in Trend) ; 5 = Best in class (Pertinence réelle). L'approche mise en œuvre par l'équipe de gestion aboutit à une exposition de moins de 10 % de l'actif net de l'OPCVM aux titres vifs relevant de la classification ESG 1. La note globale du portefeuille sera supérieure à la note pondérée en poids des composants de son indice de référence. Le taux d'analyse ou de notation extra financière, calculé en pondération ou nombre d'émetteurs, est supérieur à : - 90 % pour les titres émis par de grandes capitalisations sélectionnés par l'équipe de gestion ; - 75 % pour les titres émis par de petites et moyennes capitalisations sélectionnés par l'équipe de gestion.	La gestion exclura tous les émetteurs ayant des controverses majeures. Ces premiers filtres ESG permettent d'éliminer au minimum 20 % des valeurs les moins bien notées. 2. Analyse financière : les valeurs sont analysées sur le plan financier pour ne conserver que celles dont la qualité du modèle économique et la solidité des fondamentaux sont clairement identifiées. Cet univers constitue la liste des valeurs sous surveillance, éligibles à l'investissement. 3. Construction du portefeuille : de cette liste réduite, les entreprises offrant un potentiel de création de valeur jugé attractif par l'équipe de gestion, sont mises en portefeuille, selon une approche dite de stock picking (sélection de valeurs). La construction du portefeuille est faite selon les convictions des gérants (potentiel et qualité). A minima 75 % des titres vifs sélectionnés par l'équipe de gestion intègrent des critères extra-financiers. L'OPCVM pourra investir en titres vifs et parts ou actions d'OPC n'intégrant pas de critères extra-financiers dans la limite de 10 % de l'actif net. En raison de l'analyse financière, les sociétés obtenant les meilleures notes ESG ne sont pas automatiquement retenus dans la construction du portefeuille.
--	--

	Avant	Après	
Frais			
Commissions de mouvement	0,35 % maximum	Néant	

Modalités de souscriptions / rachats		
Division / Centralisation	Action RC : millième	millionième
Abaissement du montant minimum de souscription	Action RC : millième	millionième
Assouplissement substantiel de conditions d'entrée dans le fonds	Action S : La souscription de cette action est réservée aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires fournissant un service de gestion individuelle de portefeuille titres sous mandat.	Action S : Tous souscripteurs, destinée plus particulièrement aux investisseurs souscrivant via des distributeurs/intermédiaires fournissant un service de gestion pour compte de tiers ou bénéficiant d'une prestation de conseil rémunéré sans rétrocession.

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous recommandons de consulter le prospectus de votre OPCVM ainsi que le Document d'Information Clé pour l'Investisseur mis à jour sur le site internet www.creditmutuel-am.eu ou d'en faire la demande auprès de :

Crédit Mutuel Asset Management
Service Relations Distributeurs
4, rue Gaillon - 75002 Paris

Ces documents vous seront adressés gratuitement sur simple demande dans un délai de huit jours ouvrés.

Pour toute opération de souscription ou rachat, contactez directement votre conseiller habituel et rencontrez-le régulièrement pour faire le point sur vos placements et votre situation.

Si vous adhérez à cette opération, aucune intervention de votre part n'est nécessaire.

Si vous êtes en désaccord avec cette opération, vous avez la possibilité de demander le rachat sans frais de vos actions, votre OPCVM ne facturant pas de frais de sortie.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Crédit Mutuel Asset Management
Service Relations Distributeurs